



Édito

Encore un nouveau cadeau pour les employeurs

Le printemps a été de bon augure pour le patronat : comme un rossignol, le Premier ministre a annoncé un nouveau cadeau fiscal pour les entreprises si elles augmentent leurs investissements matériels et une nouvelle série de mesures toujours au nom de l'investissement.

L'ensemble de ces mesures s'inscrit dans une logique de « l'économie de l'offre » annoncée par le Président de la République en janvier 2014. Il s'agit de donner encore plus aux capitaux sous prétexte qu'en améliorant la rentabilité des ceux-ci, l'investissement et l'emploi vont redémarrer.

Cette théorie part aussi du postulat selon lequel toute hausse de l'investissement physique est synonyme de la hausse de l'emploi, ce qui n'est pas vrai nécessairement : les investissements dits de productivité conduisent à la suppression d'emplois. De surcroît, l'investissement a de plus en plus une dimension immatérielle (recherche - développement - formation, etc.), alors que le cadeau fiscal porte uniquement sur l'investissement physique.

70 millions pour les ménages, 2,5 milliards pour les entreprises

Si l'entreprise investit 100 euros entre avril 2015 et avril 2016, et si elle est imposée au taux normal de l'impôt sur les sociétés (33,3 %), elle aura une réduction fiscale supplémentaire de 13 euros. Cette mesure, qui coûte 2,5 milliards d'euros, s'ajoute aux autres cadeaux fiscaux dont bénéficient déjà les entreprises : le crédit d'impôt recherche (CIR), le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), etc.

Il faut rappeler que les mesures comme CIR n'ont pas permis d'augmenter sensiblement l'investissement, ni la recherche. Le plus souvent, elles ont produit un effet d'aubaine. Ces dispositifs n'ont aidé ni les entreprises qui en avaient vraiment besoin, ni les secteurs où il fallait développer la recherche.

Il est fort probable que ce nouveau cadeau fiscal conduise au même résultat, c'est-à-dire qu'il va bénéficier surtout aux entreprises qui ont une situation financière confortable et font déjà des profits, ce que signifiait par exemple Louis Schweitzer, ancien PDG de Renault sur Radio classique.

Ce qui bloque l'investissement, c'est surtout la faiblesse de la demande adressée aux entreprises et particulièrement la demande de consommation des ménages à cause de la mauvaise situation de l'emploi et de la faiblesse du pouvoir d'achat. Un autre facteur handicapant est bien sûr le poids des prélèvements financiers et les dividendes. Il en est de même en ce qui concerne l'accès des PME aux crédits bancaires. Ce nouveau cadeau fiscal ne règle pas ce problème.

Orienter davantage l'assurance-vie vers le capital des PME

Cette mesure s'inscrit aussi dans une logique de l'économie de l'offre. L'idée étant que pour démarrer l'activité, il faut renforcer les fonds propres des entreprises.

Or, les difficultés de financements sont surtout ailleurs : poids des prélèvements financiers (charges d'intérêt, dividendes...), accès aux crédits bancaires à taux réduits, relations déséquilibrées entre les donneurs d'ordre et les sous-traitants, etc.

.../...



Sommaire

 Page  Actu éco

2 Le rapport 2015 de l'OCDE sur la France : un diagnostic réaliste, mais toujours les mêmes réponses ultra-libérales

Le niveau du Smic est insuffisant pour assurer une vie décente

 Page  Actu éco

3 La CGT sous les fourches caudines de l'ACPR ?

Deux-tiers des entreprises en France sont de taille « très petite »

 Page  Pôle économique

4 Au service des organisations

Réseau économistes - chercheurs - syndicalistes

Repères statistiques

.../...

BPI France : plus de moyens, mais quels critères ?

Les moyens de la Banque publique d'investissement (BPI) seront augmentés de 2,1 milliards d'euros. Cela confirme ce que la CGT disait dès la création de la BPI, à savoir que ses moyens n'étaient pas à la hauteur des enjeux. Mais la question des critères d'allocation des crédits par la BPI n'est pas explicitement soulevée.

Les investissements des collectivités : quid de la baisse des dotations ?

Les dotations aux territoires ruraux vont augmenter de 3 %. Ainsi le total des dotations sera reporté à 800 mns, à comparer à 2,5 milliards pour les entreprises ! Le vrai problème, qui est celui de la baisse des dotations aux collectivités, lesquelles réalisent trois quarts des investissements publics, demeure donc entier.

Dans ce contexte, les revendications et propositions de la CGT pour dynamiser l'économie demeurent d'actualité :

- hausse des salaires, du Smic, la fin du gel du point d'indice ;
- conditionnalité de toute aide au respect des critères comme emploi, salaire, égalité femmes-hommes ; contrôle par les instances représentatives des salariés ;
- un pôle financier public pour faciliter l'investissement en respectant les critères cités plus haut ; inciter les banques à accorder des crédits sélectifs ;
- une réforme fiscale globale, y compris celle de la fiscalité des entreprises fondée sur l'emploi, la formation, la recherche-développement et l'investissement productif.

Nasser Mansouri Guilani
Responsable du Pôle économique

Le rapport 2015 de l'OCDE sur la France : un diagnostic réaliste, mais toujours les mêmes réponses ultra-libérales

L'OCDE a récemment rendu publique l'étude sur la France qu'elle réalise tous les deux ans.

On peut partager un certain nombre d'éléments de son diagnostic : la croissance potentielle est faible, à la fois à cause du niveau élevé du chômage, de l'importance de la précarité (80 % des embauches se font en CDD) et de la faiblesse des investissements productifs. Mais les causes réelles de cette situation, notamment le coût du capital, ne sont pas analysées.

En revanche, même si l'OCDE se montre un peu moins dogmatique que la Commission européenne (elle recommande d'éviter d'aggraver l'austérité tant que la situation économique actuelle perdurera), elle propose le même type de « réformes structurelles » que la Commission européenne : baisser la fiscalité pesant sur le travail, baisser les dépenses de protection sociale notamment en limitant

les dépenses de santé, « s'assurer que les retraites contribuent à réduire la part des dépenses publiques dans le PIB », réduire la durée maximale des allocations chômage dès que la croissance reprendra...

Sans faire explicitement référence au contrat unique, elle propose de rapprocher les deux types de contrats en facilitant la rupture des CDI et recommande d'éviter les coups de pouce au Smic.

Enfin, dans nombre de ses préconisations, l'OCDE semble apporter un soutien aux orientations du gouvernement, notamment la réforme territoriale et la loi Macron. Dans la lignée de cette dernière, le rapport insiste lourdement sur la nécessité de libéraliser les professions réglementées, et préconise tout un ensemble de mesures favorables aux grandes surfaces, comme la simplification des formalités d'ouverture de ces dernières et la libéralisation des soldes.

Pierre-Yves Chanu

Le niveau du Smic est insuffisant pour assurer une vie décente

Dans son rapport annuel (c'est le 9^e de la sorte), l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) a évalué le revenu nécessaire pour assurer une vie décente. La conclusion est sans ambiguïté : le niveau actuel du Smic (1 136 nets/mois) ne suffit pas.

Un célibataire doit gagner 1 424 €, un couple avec deux enfants, 3 284 €.

Pour déterminer le niveau minimal d'une vie décente, l'Observatoire a laissé de côté tout superflu. Pour différents types de foyers (personne seule active, retraitée, couple d'actifs sans enfant, avec deux enfants, etc.), il a défini

un panier de biens et de services jugés « nécessaires » : disposer d'une voiture pour ses déplacements, d'une chambre par enfant de sexe différent et de plus de 6 ans ou encore de pouvoir partir en vacances une semaine par an pour les retraités.

Les budgets de référence ainsi établis pour vivre dignement s'élèvent à 1 424 € par mois pour une personne active habitant seule dans un logement social et à 1 571 € si elle loue dans le privé.

Ces conclusions confirment la pertinence de la revendication CGT d'une revalorisation importante du Smic.

**Le revenu mensuel nécessaire selon la configuration familiale
et le type de logement**

	Famille monoparentale avec deux enfants	Couple avec deux enfants	Couple sans enfant	Personne seule active	Couple de retraités
Budget avec logement social	2 599	3 284	1 985	1 424	2 187
Budget avec logement privé	2 830	3 515	2 133	1 571	2 437

nmg

La CGT sous les fourches caudines de l'ACPR ?

En juillet 2013, conformément à l'article 42 de la directive européenne du 25 novembre 2009 réformant les règles de solvabilité des entreprises d'assurance (Solvabilité II), directive transposée en droit français par une ordonnance du 2 avril 2015, le législateur a investi l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) du pouvoir de « s'opposer à la poursuite du mandat » des administrateurs d'une institution de prévoyance (IP) qui ne rempliraient pas « les conditions d'honorabilité (...) de compétence et d'expérience qui leur sont applicables » (article L. 612-23-3 du Code monétaire et financier). Autrement dit, l'ACPR peut désormais invalider le mandat de représentants des salariés, désignés au CA d'une instance paritaire par une organisation syndicale nationalement représentative...

Un décret du 13 novembre 2014 précise notamment que dans l'appréciation des compétences d'un administrateur, l'ACPR « tient compte » de celles de ses collègues et s'assure qu'ils « disposent collectivement des connais-

sances et de l'expérience nécessaires en matière de marchés de l'assurance et de marchés financiers, de stratégie de l'institution de prévoyance (...) et de son modèle économique, de son système de gouvernance, d'analyse financière et actuarielle et d'exigences législatives et réglementaires ».

En matière d'honorabilité, la liste des condamnations qui interdisent d'« administrer ou diriger » une IP apparaît depuis 2013 à l'article L. 931-9 du Code de la Sécurité sociale. Daté du 10 octobre 2014, le règlement européen relatif aux règles d'application de Solvabilité II précise cependant (article 273) que « l'évaluation de l'honorabilité d'une personne comprend une évaluation de son honnêteté et de sa solidité financière, fondée sur des éléments concrets concernant son caractère, son comportement personnel et sa conduite professionnelle, y compris tout élément de nature pénale, financière ou prudentielle pertinent aux fins de cette évaluation », une évaluation en grande partie subjective donc...

Cette novation majeure dans le monde paritaire interroge bien entendu à maints égards, d'autant que l'ACPR, en tant qu'« autorité administrative indépendante » (AAI), autorité dépourvue qui plus est de la personnalité morale, est un « objet juridique non identifié » (expression d'un rapport sénatorial de 2006) dont les pouvoirs sont sujets à débat. En janvier 1989, le juge constitutionnel a ainsi estimé que la loi pouvait certes habiliter des AAI, mais seulement « pour des mesures de portée limitée tant par leur champ d'application que par leur contenu »... Est-ce bien le cas des dispositions évoquées ?

Le 8 avril, le Sénat a d'ailleurs décidé la création d'une commission d'enquête sur les AAI, dont l'initiateur pose la question de savoir « si elles n'ont pas parfois acquis un pouvoir, allant au-delà même de leurs missions d'origine et au détriment (voire peut-être avec la complicité bienveillante ou l'accord) des pouvoirs exécutif et législatif ».

Fabrice Pruvost

Deux-tiers des entreprises en France sont de taille « très petite »

La France compte 3,3 millions d'entreprises (chiffre 2012) dans les secteurs principalement marchands, hors agriculture et services financiers. Parmi elles, 2,1 millions sont des très petites entreprises (TPE) : elles emploient moins de dix salariés, n'appartiennent pas à un groupe, ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan inférieur à 2 millions d'euros et ne relèvent ni du statut d'auto-entrepreneur, ni du régime fiscal de la micro-entreprise.

Les TPE emploient 2,3 millions de salariés en équivalent temps plein (ETP), soit 19 % des effectifs des secteurs marchands non agri-

cole et non financier. 55 % des TPE n'ont pas de salarié et 18 % n'en emploient qu'un.

Elles réalisent 477 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 168 milliards d'euros de valeur ajoutée, soit respectivement 13 % et 17 % du total de ces secteurs. Par leur valeur ajoutée, elles contribuent pour 9 % au produit intérieur brut national qui est la somme des valeurs ajoutées tous secteurs confondus.

Les TPE représentent 17 % de l'investissement des entreprises.

Les TPE sont principalement tournées vers l'économie locale. Elles sont nombreuses dans

le commerce (22 % des TPE), les services aux entreprises (20 %) et la construction (17 %).

7 % des TPE, soit plus de 150 000 unités, exercent dans l'industrie. Elles interviennent notamment dans la fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires (35 000 unités), la production, le transport et la distribution d'électricité (14 600), l'imprimerie (10 000), la réparation d'ouvrages en métaux, de machines et d'équipements (9 800).

nmg,

d'après *Insee Focus*, n° 24, mars 2015.

Pôle économique au service des organisations

Pour solliciter le Pôle économique, s'adresser à s.mirouse@cgt.fr

Réseau économistes-chercheurs-syndicalistes

Une vingtaine de personnes a participé à la réunion du réseau économistes-chercheurs - syndicalistes du pôle économique le 29 avril autour de la thématique de la transformation du système productif pour établir un nouveau mode de développement économique et social.

La réunion a été introduite par un exposé de Gabriel Colletis, professeur à l'université de Toulouse et auteur de nombreux ouvrages sur le système productif et la politique industrielle. Il est aussi à l'initiative d'un « pacte productif pour la France ».

Au cours de son exposé, Gabriel Colletis a notamment souligné que parler de l'industrie implique de parler de l'ensemble du système productif et de sa cohérence. Il a examiné et déconstruit les faux arguments avancés et particulièrement celui du coût élevé du travail pour expliquer le déclin industriel de la France. Il a ensuite expliqué les facteurs essentiels de ce déclin, à savoir : l'extraversion des groupes, la financiarisation, une politique industrielle peu efficace et une conception de travail dépassée considérant le travail comme un coût qu'il faut réduire. Selon l'orateur, une telle conception s'oppose à une stratégie de productivité globale fondée particulièrement sur la reconnaissance des compétences des travailleurs.

D'après G. Colletis, un « pacte productif pour la France » implique avant tout de poser la question de la place du travail. Viennent ensuite plusieurs questions :

- la finance : il s'agit surtout de réduire sa volatilité et de la mettre au service de l'activité économique ;
- la production : il faut des modes de production différents pour répondre aux besoins fondamentaux (nourriture, logement, santé, etc.) et réduire les atteintes à la nature ;
- l'entreprise qu'il faut institutionnaliser car le droit français ne reconnaît pas l'entreprise mais uniquement la société. D'après lui, le vide juridique est préjudiciable et laisse les actionnaires maîtres du destin de l'entreprise ;
- l'ancrage territorial de l'activité qui n'est pas la même chose que la localisation de celle-ci ;
- les normes sociales et environnementales.

Les échanges qui ont suivi l'exposé ont mis en évidence la proximité des idées avancées avec la démarche de la CGT pour un développement humain durable. Néanmoins, un certain nombre de sujets méritent qu'on poursuive les échanges, par exemple : quelle est la place des services publics ? Dans quelle mesure la reconnaissance juridique de l'entreprise permettrait-elle de résoudre les problèmes systémiques (en effet, dans certains pays comme l'Allemagne ou les États-Unis d'Amérique l'entreprise a un statut juridique ; pour autant les problèmes systémiques demeurent les mêmes, etc.).

De l'avis de l'ensemble des participants, la réunion a été très instructive.

La prochaine réunion du réseau est programmée pour le 16 septembre autour de la question du numérique et son impact sur le système productif.

nmg

Repères statistiques

Salaires

- > **Salaires net médian** en équivalent temps plein (en 2012) :
 - ensemble : 1 730 €
 - femmes : 1 582 €
 - hommes : 1 838 €

En équivalent temps plein, la moitié des femmes gagnent 256 € de moins que la moitié des hommes. En réalité, l'écart est plus grand (27%) car la plupart des femmes travaillent à temps partiel.

- > **Écart de salaire femmes/hommes** : 19,2 % en équivalent temps plein (F : 1 890 € ; H : 2 339 €). 27 % en réalité, la plupart des femmes travaillant à temps partiel
- > **Smic mensuel net** : 1 136,72 € (7,53 € l'heure)
- > **Smic mensuel brut** : 1 457,52 € (9,61 € l'heure)
- > **Pension des retraites** : 1 288 € en 2012 (montant mensuel moyen brut par retraité, tous régimes confondus)
- > **RS« socle »** : 513,88 € pour une personne seule, 770,82 € pour un couple ou une personne seule avec enfant

Emploi

- > **Emploi total** : 25 763 500 (France métropolitaine, en 2013)
- > **Emploi salarié** : 22 868 000 (France métropolitaine, en 2013)
- > **Emploi à temps partiel** : 4 746 900 (France métropolitaine, en 2013)
- > **Nombre de chômeurs** (au sens du Bureau international du travail) : 2 813 100 (France métropolitaine, en 2013)
- > **Sous-emploi salarié (au sens du BIT)** : 1 552 500 (France métropolitaine, en 2013)*

* Personnes ayant un emploi à temps partiel mais qui souhaitent travailler davantage, qu'elles cherchent un emploi ou non. Sont également incluses les personnes ayant involontairement travaillé moins que d'habitude (chômage technique...).

Données générales

- > **PIB** : 2 113,7 Mds € en 2013
- > **Consommation des ménages** : 1 126,4 Mds € en 2013
- > **Investissement des entreprises** : 241,0 Mds € en 2013
- > **Dividendes versés** (par les sociétés non financières) : 176,6 Mds € en 2013
- > **Budget de l'État** (révisé 2014) : 374,6 Mds € en 2014 dont intérêts de la dette : 44,9 mds €
- > **Recettes de l'État** (révisé 2014) : 287,3 Mds € dont :
 - **Impôt sur le revenu** : 68,9 Mds € en 2014
 - **Impôt sur les sociétés** : 35,4 Mds € en 2014
 - **TVA** : 137,8 Mds € en 2014
- > **Exportations** : 435,6 Mds € en 2013
- > **Importations** : 496,8 Mds € en 2013
- > **Solde du commerce extérieur** : - 61,2 Mds €